



Votre mairie vous informe

FEVRIER 2006

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE
--

Lors de sa séance du mardi 14 février 2006, il

- a voté favorablement la délibération relative à l'acquisition de 24 actions nominatives B nouvelles pour un montant de F 2'400.-- auprès de la Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman (CGN), 2^{ème} tranche.
- s'est prononcé en faveur d'une résolution pour une gestion écologique et électronique des documents de travail.
- s'est prononcé en faveur du renvoi en commission sociale et naturalisations d'une résolution relative aux naturalisations.
- a décidé de traiter en commission des finances une éventuelle baisse du centime additionnel pour 2007, proposée par motion.
- s'est prononcé en faveur d'une naturalisation.

Population

L'Office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 2'783 habitants à fin décembre 2005.

Le mot du Maire

Le changement du gouvernement cantonal commence à nous apporter des surprises. Je suis personnellement étonné qu'un plan directeur de l'aménagement de la commune, voté par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'Etat, soit à très court terme remis en question par les services de l'aménagement du territoire sous la responsabilité du Conseiller d'Etat Monsieur Robert CRAMER.

Ce service souhaite, en vue de créer une zone d'immeubles, refuser au propriétaire l'autorisation de morceler une parcelle alors que ce dernier ne souhaite pas vendre mais offrir à ses descendants la possibilité de construire des habitations. Il s'agit d'une zone villas au chemin de la Chênaie qui doit à notre avis rester à son affectation actuelle. La Commune de Bellevue a assez donné en doublant sa population et il ne s'agit pas actuellement de modifier son plan directeur.

La parcelle du Champ-du-Château entre la route des Romelles et l'autoroute, d'une surface de 50'000 m², sera déjà une expansion suffisante à notre point de vue.

Lorsque vous lirez ces lignes, notre nouvelle réception aura été inaugurée officiellement et je peux déjà dire que c'est une réussite notamment pour les personnes handicapées, voire âgées, et qu'à ce jour, il n'y a que des avis favorables qui nous ont été rapportés.

Je termine ce mot du Maire avec un souhait : Bellevue doit poursuivre son but de se développer de manière durable et conviviale !

Claude ETTER

Personnel communal

Dans le cadre de mesures cantonales de placement, la commune de Bellevue accueille depuis le mercredi 7 février 2006, et ceci pour une période maximale de 12 mois, un nouveau collaborateur et belleviste de surcroît, Monsieur François BAUMGARTNER.

Il agit en qualité d'adjoint coordinateur au développement durable à raison de deux jours par semaine. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau défi.

Salles et locaux communaux

Nous informons les habitants de notre commune que ces locaux sont occupés, pendant les week-ends, jusqu'au mois de juin 2006.



Bilan environnemental

« Votre mairie vous informe » vous propose de découvrir à chaque parution, une rubrique avec un petit résumé des conclusions de ce rapport :

Eaux de surface

La commune de Bellevue compte 8.2 kilomètres de petits cours d'eau divisés en 2 bassins. Elle compte aussi, des étangs, des mares et le Lac Léman.

Le bassin du Vengeron

Le Vengeron est le plus important cours d'eau de la commune. Avec son principal affluent, le Gobé, il totalise un linéaire de 6,8 km dont près de 95% se situent sur la commune de Bellevue. Le bassin du Vengeron est constitué de six ruisseaux :

Le Vengeron

Le Gobé

Le Marquet

Les Chânats

Le Nant de Pregny

Le Nant des Châtaigniers

Qualité des eaux

Tous les cours d'eau du bassin versant sont caractérisés par des débits d'étiage très faibles, accentuant les problèmes de qualité des eaux. Ainsi, sur l'ensemble du réseau hydrographique, on note un déficit important des teneurs en oxygène et des concentrations très élevées en azote et en phosphore. En effet, bien que ne recevant pas de rejets de stations d'épurations, ces cours d'eau sont l'exutoire de nombreux rejets diffus apportant au fil de l'eau une forte charge organique.

Le bassin du Nant des Limites

Le Nant des Limites, situé près de la limite communale entre Bellevue et Genthod, présente un linéaire d'environ 900 mètres en zone urbaine. Plusieurs tronçons du cours d'eau sont canalisés et représentent près de 40% du linéaire. Le seul secteur d'aspect naturel se situe en amont de la voie de chemin de fer sur environ 250 mètres. Le lit s'écoule en sous-bois ; il présente un aspect relativement naturel avec de légères corrections du lit. En aval de la voie ferrée, le lit bétonné, privé de sa **ripisylve* s'écoule entre des zones d'immeubles. Ce nant est à sec en période d'étiage.

**ripisylve : formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.*

Qualité des eaux

Il n'existe qu'un nombre très restreint de données sur ce cours d'eau. Une dizaine de rejets privés ont été signalés par le Service cantonal de l'évacuation de l'eau (2002-2003). Le cours d'eau est pauvre sur le plan biologique. Il ne présente que très peu d'intérêt pour la faune piscicole, en raison de son débit semi-permanent, de sa faible valeur écomorphologique, de son isolement et du faible linéaire naturel.

Le Léman

La commune de Bellevue borde le Léman sur près de 1,2 km. Le littoral est situé en zone urbaine et entièrement artificialisé. Les rives sont abruptes et constituées en grande majorité d'enrochements de faible valeur biologique qui protègent généralement des villas riveraines. Les fonds sont constitués de galets ou de graviers.

Qualité des eaux

Les eaux du Petit-Lac sont faiblement polluées de façon générale. Depuis la suppression des rejets des stations d'épuration de Ferney-Voltaire et du Grand-Saconnex dans le Vengeron en 1999, la qualité bactériologique du lac à proximité de l'exutoire s'est améliorée de façon significative. La qualité de l'eau pour la baignade est actuellement jugée « bonne moyenne » alors qu'elle était généralement « mauvaise » auparavant (DIAE 2002).

Etangs et mares

La commune de Bellevue ne compte que peu de zones humides permanentes. Par rapport à d'autres communes, les étangs et mares (biotope de jardin) sont rares dans les propriétés privées. Une mare située en milieu forestier existe au lieu-dit Champs du Bois ; un petit biotope humide a également été aménagé par un propriétaire au bord du Marquet. Le Bois d'Avault constitue la zone humide – pour la plus grande partie temporaire – principale de la commune. La valeur écologique du site est encore relativement élevée. Toutefois, celle-ci devrait faire l'objet de mesures de gestion (principalement d'entretien) afin que ladite valeur soit encore augmentée.

En général, les très faibles débits d'étiage observés sur l'ensemble des cours d'eau de la commune réduisent la potentialité de dilution alors que les tronçons enterrés limitent la capacité d'autoépuration des rejets précités.

Recommandations

Suite au constat réalisé sur les milieux aquatiques de la commune, des objectifs et des mesures sont proposés à cette dernière :

L'objectif cadre consiste à définir, puis à favoriser un certain nombre de milieux aquatiques rares au niveau communal ou cantonal. Ces milieux sont notamment :

- les rives lacustres naturelles (roselières et grève),
- les tronçons de cours d'eau naturel à l'air libre et préservés par les pollutions (secteur amont),
- les zones humides telles que les mares, les plans d'eau naturels de jardins, etc.



Les organisations de la Chaîne du Bonheur fournissent l'aide d'urgence dans les régions touchées :

- ★ vivres,
- ★ eau potable,
- ★ latrines,
- ★ couvertures,
- ★ articles ménagers de première nécessité.

C'est pourquoi, la mairie a décidé de faire un don de F 1'000.-- aux victimes du séisme au Cachemire et un don de F 1'000.-- également aux victimes de l'Ouragan Stan, en Amérique Centrale.

A noter

Précision sur l'arrivée de Richemont International SA au chemin de la Chênaie

Le groupe propriétaire de 17 marques de luxe (Cartier, Van Cleef & Arpels, Alfred Dunhill, Montblanc, Lancel, Jaeger-LeCoultre, Piaget, Baume & Mercier, IWC, Vacheron Constantin, A. Lange & Söhne, Officine Panerai, Montegrappa, Chloé, Old England, Purdey et Shanghai Tang) a pris possession en début d'année de son nouveau Headquarters, au 50 chemin de la Chênaie, sur le site "Les Chênes".

Ce site comprenant 3 nouveaux immeubles a été conçu par l'architecte de réputation internationale Jean NOUVEL. Le chalet "Les Chênes" (demeure de style chalet suisse du XIX^{ème} siècle érigé en 1867-68), qui a été reconnu comme ayant valeur de classement, a été entièrement rénové.

De même, depuis mi-janvier, la direction de la marque Baume & Mercier, fondée il y a 175 ans à Genève, occupe un des bâtiments du site.

La commune de Bellevue est par conséquent très fière d'accueillir sur ses terres un géant du luxe mondial et la direction d'une de ses filiales. Nous espérons vivement qu'ils trouveront en ces lieux les éléments qui contribueront à un futur florissant.

Bellevue « Les Grands-Champs » Chemin de la Roselière 10 à 44

Nous vous informons qu'il y aura 12 places visiteurs supplémentaires accolées aux 12 places déjà existantes. Dès ce printemps, la pose de potelets à clef par les propriétaires des immeubles sur les places locatives sera entreprise.

Réfection du chemin de la Chênaie (zone rte de Collex - giratoire des Mastellettes)

Les travaux d'aménagement de la parcelle recevant Richemont International SA se termineront dans les trois prochains mois. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que les entreprises mandatées par l'Exécutif de la commune interviendront pour la réfection dudit chemin. Bien entendu, nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension pour les désagréments qui vous seront soumis dans le futur. Le nouvel aménagement devrait résoudre également les problèmes liés au stationnement sauvage de véhicules.

Construction de deux immeubles au chemin de la Roselière (2 à 8b)

Les travaux viennent de commencer à proximité du giratoire de la Roselière sur la parcelle qui accueillait anciennement le Tennis club des Tuileries, pour la construction de deux immeubles d'habitations. Ces derniers offriront 60 appartements ainsi que des parkings. L'Exécutif de la commune de Bellevue est bien conscient des nuisances qui seront générées par ces constructions et pour les diminuer au maximum, il vous assure qu'il prendra toutes les mesures utiles auprès des mandataires concernés lors des séances de chantier.



Transports publics genevois

Les Transports publics genevois (TPG) nous informent que les dessertes des lignes V et Z seront améliorées dès le 20 mai prochain, avec des fréquences toutes les 20 minutes en lieu et place des 30 actuelles.

De plus, courant décembre, l'itinéraire de la ligne 53 devrait être modifié pour permettre une correspondance avec les lignes V et Z à Machéry. Cette connexion donnera accès pour les habitants de Bellevue à la place Carantec, à l'école André-Chavanne et à Balexert.

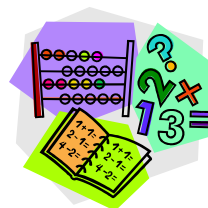


Service de sécurité

Nous sensibilisons les habitants de la commune quant au respect des propriétés privées et de leurs accès. Nous vous remercions d'y prêter attention.

Inscriptions scolaires

Il sera procédé à l'inscription des nouveaux écoliers pour les classes primaires le **vendredi 3 mars 2006** de 16h à 19h et le **samedi 4 mars 2006** de 9h à 11h à l'école de Bellevue. Des panneaux seront prévus à cet effet pour orienter les parents d'élèves.





Case postale 54
1293 Bellevue

L'Association des Artisans de Bellevue et Rive droite ainsi que la commune de Bellevue sont heureuses de vous inviter au vernissage de l'exposition de :

Madame Gwynne SORIO : *peinture sur bois*

Mademoiselle Patricia SAVOY : *bijoux en os*

Monsieur Alain FOEHR : *photographies plasticiennes « Le développement durable et la Bible »*

qui se déroulera du **lundi 6 au dimanche 12 mars 2006 dès 18h** à la salle Colovracum, chemin de la Menuiserie, 1293 Bellevue.

Heures d'ouverture : du mardi au vendredi de 16h à 19h / samedi et dimanche de 10h à 17h.



Programme des ateliers de février à avril 2006

Salière en porcelaine décorée avec pâte Fimo

Madame Isabela POT, 5 participants maximum, téléphone : 022 774 02 30

1 séance : lundi 27 février / horaire : 20h-22h / salle des sociétés, Bellevue

Grande oie décorative en tissu, pour Pâques réalisée à la machine à coudre

Madame Claire GORSKI, 8 participants maximum, téléphone : 022 774 07 23

2 séances : lundi 13 mars et jeudi 16 mars

horaire : 20h-22h salle des sociétés, Bellevue / amener sa machine à coudre et savoir s'en servir.

Scrapbooking et calligraphie

Madame Bridget DOMMEN, 12 participants maximum, téléphone : 022 774 18 84

4 séances : de 20h à 21h le lundi 20 mars, de 20h à 22h les jeudis 30 mars, 6 avril et lundi 10 avril

salle des sociétés, Bellevue

Couverture magique 1

Madame Fabienne MORATTEL, 6 participants maximum, téléphone : 076 394 32 42

1 séance, lundi 27 mars / Savoir utiliser une machine à coudre et l'apporter.

horaire : 19h30-22h30 salle des sociétés, Bellevue

Décoration d'œufs de Pâques

Atelier enfants / Madame Ofik ASLANZADEH

10 participants maximum, téléphone : 022 301 88 02 / 1 séance : mercredi 5 avril / horaire : 14h à 16h

foyer de l'école de Bellevue





Club ABC

Après le succès de la soirée country de l'an passé, le Club ABC a décidé de renouveler l'expérience. Elle se déroulera le

**samedi 8 avril 2006,
à la salle communale.**

Ils auront le plaisir d'accueillir à nouveau les Mariotti Brothers. Nominés aux "FRENCH COUNTRY MUSIC AWARDS", dans les catégories meilleur duo, meilleure chanson et meilleur album, Phil et Laurent viendront avec les morceaux de leur dernier album sans oublier leurs classiques et les airs inspirés de Ronnie ROGERS, Alan JACKSON ou encore John ANDERSON.

Renseignements sur le site du Club ABC www.bellevue-beach.ch/abc.htm. Vu l'affluence attendue, il est prudent de venir assez tôt et de réserver votre menu par messagerie en envoyant un e-mail d'ici au lundi 3 avril à l'adresse club.abc@freesurf.ch et en précisant le nombre de repas souhaité.



Jardin d'enfants – Inscriptions pour la rentrée 2006

"Les Petits Loups", 2 rue du Village, 1294 Genthod, 022 774 25 73, accueillent des enfants de 2 à 4 ans tous les jours de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h00, sauf le mercredi.

Les enfants sont répartis dans différents groupes, 2 à 4 demi-journées par semaine selon leur âge.

Les inscriptions pour la rentrée 2006 concernant les enfants nés entre le 1^{er} novembre 2002 et le 31 octobre 2004 auront lieu le

jeudi 6 avril 2006 de 17h30 à 18h30.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les éducatrices au jardin d'enfants ou Madame Anne BOADA, présidente de l'association au 022 779 01 97.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

Subventionnée par les communes de Genthod et Bellevue, la SFG peut actuellement compter sur une centaine de membres actifs répartis dans de nombreux cours : badminton, foot, basket, steps, uni-hockey, tonification/stretching, volley relax féminin, boxe éducative, gym infantine et gym mères-enfants. Malheureusement, suite à la dernière assemblée générale, la société se retrouve dans une impasse. En effet, la majeure partie du comité, dont la présidente, a émis le souhait de se retirer en fin de saison après des années d'investissement. Il devient donc urgent, vu le nombre important d'adhérents, et au risque de voir la société se dissoudre, de retrouver des personnes volontaires pour ces trois postes.

Toute personne intéressée désirant s'intégrer dans nos communes dans une ambiance conviviale est priée de contacter la présidente, Madame Jacqueline QUIQUEREZ, au 022 774 26 42.

Déchetterie

La commune de Bellevue vous informe que suite à l'ouverture de l'ESREC (Espace de récupération cantonal) au chemin des Chânets, il a été décidé d'un commun accord avec la commune de Genthod que la déchetterie intercommunale du chemin des Tuileries serait fermée définitivement le 30 juin 2006. Un tout-ménage commun pour tous les habitants suivra.

La commune de Bellevue étudie l'utilisation de ce site pour ses besoins, elle n'a pas accès à l'ESREC pour l'évacuation de ses propres déchets.

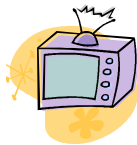
Sacs pour le tri des déchets dans les ménages / Sakatri

Les sakatri sont disponibles en nombre limité (300), à raison d'un sac maximum par ménage, à la réception de la mairie. Ces sacs (gratuits) sont surtout utiles pour des personnes n'ayant pas la possibilité de stocker les déchets. (Par exemple les habitants des immeubles.)



Levée des objets encombrants

Nous informons les habitants de la commune que la levée des objets encombrants sera prévue pour le **jeudi 9 mars 2006**.



Dates à retenir

Séances du Conseil municipal

mardi 28 mars 2006 - 20h30

mardi 4 avril 2006 - 20h30

à la salle du Conseil municipal



Prochains congés scolaires

Du vendredi Saint 14 avril 2006 au dimanche 23 avril 2006; la rentrée est fixée au lundi 24 avril 2006.

